



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : 19 - Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Ville de Besançon, l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Régie autonome personnalisée La Rodia

Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 entre la Ville de Besançon, l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Régie autonome personnalisée La Rodia

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 6	23/10/2018	Favorable unanime

Inaugurée en janvier 2011, La Rodia - Scène des musiques actuelles de Besançon a connu d'emblée un important succès public. Son projet met l'accent sur l'inscription de la structure dans son territoire, et en particulier :

- sur le développement des publics - notamment à travers des actions spécifiques à l'attention des scolaires, des collégiens et des lycéens,
- sur le soutien à la création et à la diffusion des groupes et artistes locaux et régionaux, et ceci en lien avec l'ensemble des acteurs publics ou privés de la filière.

Forte de sa fréquentation de plus de 40 000 spectateurs/an, une convention triennale 2015-2016-2017 portant labellisation de la SMAC a été signée entre la Ville de Besançon, l'Etat et La Rodia. Elle fut prolongée pour l'année 2018.

L'Etat via la loi création, architecture et patrimoine du 7 juillet 2016 encourage une politique renouvelée de labellisation et de conventionnement pour les structures dont le projet artistique et culturel présente un intérêt général pour la création artistique et le développement de la vie culturelle.

La Région Bourgogne-Franche-Comté place par ailleurs les structures de diffusion labellisées au cœur de son action en faveur des musiques actuelles et considère que ces acteurs contribuent au développement et au maillage culturel des territoires.

La Ville quant à elle soutient structurellement La Rodia en ce que cette dernière :

- promeut la création, la production et la diffusion d'œuvres, et l'élargissement des publics dans le domaine des musiques actuelles - volonté exprimée par la Ville à travers notamment la création et l'ouverture de la SMAC La Rodia en 2011 et le développement du Bastion,
- apporte une attention particulière pour les artistes et groupes musicaux qui résident sur le territoire,
- agit en concertation avec les acteurs publics et privés, à la structuration et au développement du secteur sur le territoire.

Les intérêts convergents de l'Etat, de la Région et de la Ville, l'étendue ainsi que la qualité de l'action de la Rodia permettent aujourd'hui de contractualiser plus largement autour de la SMAC de Besançon.

La présente convention a pour objet d'établir pour la période 2018-2021 le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label «*scène de musiques actuelles*» et les partenaires publics pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, La Rodia s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire.

Le projet conçu par son directeur est approuvé par le conseil d'administration. Il est décliné en programme pluriannuel d'activités qui en précise les orientations et projets.

Les partenaires publics contribuent par ailleurs financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel.

Pour rappel en 2018, les contributions en fonctionnement sont les suivantes :

DRAC	158 961 €
Bourgogne-Franche-Comté	132 000 €
Département du Doubs	32 400 €
CAGB (projets)	33 000 €
Ville de Besançon	532 400 €

Le Conseil Municipal de décembre 2018 sera sollicité afin d'établir une convention bilatérale entre la Ville et La Rodia précisant les relations entre les partenaires (bâtiment, équipement notamment).

M. VAN HELLE, M. BONTEMPS, Mme POISSENOT, M. STHAL, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB, Mme WERTHE (2), Mme COMTE-DELEUZE, M. FOUSSERET, Mme DALPHIN, Mme MICHEL (2) et M. GONON, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention annexée au présent rapport,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 19

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité